



**Commission Européenne**  
**Communiqué de presse**

Bruxelles, le 5 décembre 2017

## **La ville française de Lyon récompensée par l'Access City Award 2018 pour avoir mis l'accessibilité au cœur de la vie urbaine**

À l'occasion de la Journée européenne des personnes handicapées, la Commission européenne a annoncé aujourd'hui qu'elle décernait l'Access City Award à la ville française de Lyon, récompensant cette dernière pour son accessibilité inclusive et universelle.

En remettant le prix, Marianne Thyssen, membre de la Commission chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité, a déclaré: *«Cette Commission est pleinement résolue à placer le citoyen au premier plan et à faire de l'inclusion sociale une priorité essentielle de l'UE. En proclamant le socle européen des droits sociaux le 17 novembre, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont convenu qu'une Europe sociale et inclusive était la voie à suivre. Améliorer l'accessibilité de nos villes et de nos sociétés aux personnes handicapées est dès lors une nécessité absolue. Je tiens à remercier la ville de Lyon, ainsi que toutes les autres villes qui ont participé à ce concours, des efforts accomplis pour y parvenir. J'espère que les réalisations de ces villes seront source d'inspiration pour de nombreuses autres et pour toutes les autorités régionales et nationales.»*

À Lyon, les bus publics sont accessibles à 100 % et l'accès à la culture pour tous est par ailleurs garanti au moyen d'équipements accessibles présents dans les bibliothèques, tels que des liseuses, des lecteurs de livres audio et des loupes d'écran. La ville a aussi développé des outils numériques destinés aux personnes handicapées. Par ailleurs, en ce qui concerne l'intégration, 7,8 % des fonctionnaires sont des personnes handicapées, soit une proportion nettement supérieure au quota légal minimum de 6 % requis par la législation française.

La Commission européenne a décerné les deuxième et troisième prix, respectivement, à la ville de Ljubljana, en Slovénie, et à la ville de Luxembourg,

au Luxembourg. Ljubljana a intégré la dimension de l'accessibilité dans sa politique globale, en désignant un comité consultatif spécial auquel participent des personnes âgées et des personnes handicapées afin d'associer directement ces dernières à l'élaboration des politiques concernant la ville. Pour sa part, la ville de Luxembourg a consenti d'importants efforts en vue de sensibiliser les citoyens à éviter la stigmatisation du handicap et d'aménager la ville de telle sorte qu'elle soit fortement inclusive et que chacun s'y sente à l'aise.

Enfin, la ville de Viborg au Danemark a reçu une mention spéciale pour la manière dont elle a concilié son patrimoine historique, son paysage vallonné et des infrastructures accessibles.

## Contexte

Organisé par la Commission conjointement avec le Forum européen des personnes handicapées, l'[Access City Award](#) fait partie des actions prévues dans le cadre de la [stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées](#), dont l'objectif est de créer une Europe sans entraves pour les personnes handicapées. Ce prix récompense les villes qui sont source d'inspiration en matière de suppression d'obstacles à l'accessibilité dans toute l'Europe. Il est décerné à une ville qui a clairement et durablement amélioré l'accessibilité dans des domaines fondamentaux de la vie urbaine et qui présente des projets concrets en vue de poursuivre ces efforts. Le prix vise à inspirer d'autres villes confrontées à des problèmes semblables et à promouvoir de bonnes pratiques dans toute l'Europe.

L'Access City Award s'adresse aux villes européennes de plus de 50 000 habitants. Les villes doivent démontrer qu'elles adoptent une approche globale de l'accessibilité dans quatre domaines clés: l'environnement bâti et les espaces publics; les transports et les infrastructures connexes; l'information et la communication, y compris les nouvelles technologies (TIC); les infrastructures et les services publics.

Le prix est décerné durant la [conférence annuelle de la Journée européenne des personnes handicapées](#), à laquelle participent environ 400 personnes venues de toute l'Europe.

## Politique de l'UE en matière d'accessibilité

Le développement de l'accessibilité en Europe pour les personnes handicapées est un élément central de la stratégie globale de l'UE 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. Cette stratégie fixe le cadre général de l'action en matière de handicap et d'accessibilité à l'échelle de l'UE, en complément et en soutien aux efforts des États membres dans ce domaine. Par ailleurs, la législation de l'UE dans des domaines tels que les transports et les services de communication électronique contient des dispositions spécifiques relatives à l'accessibilité. La [proposition d'acte législatif de la Commission sur l'accessibilité](#), par exemple, vise à rendre les produits et les services plus accessibles aux personnes handicapées. Le Parlement européen a voté un rapport relatif à l'acte européen sur l'accessibilité en septembre, et le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) doit se prononcer sur une orientation générale le 7 décembre.

Outre sa législation et les politiques qu'elle mène, l'UE utilise divers instruments, tels que la recherche et la normalisation, pour optimiser l'accessibilité de l'environnement bâti, des TIC, des transports et d'autres domaines, ainsi que pour favoriser l'émergence d'un marché à l'échelle de l'UE concernant les produits et les services accessibles.

**Lauréats des éditions précédentes:** 2011, Avila (Espagne); 2012, Salzbourg (Autriche); 2013, Berlin (Allemagne); 2014, Göteborg (Suède); 2015, Borås (Suède); 2016, Milan (Italie); 2017, Chester (Royaume-Uni).

Transmis par l'[ATHA](#)

### ATHA

Immeuble Orsud  
3/5, avenue Galliéni  
6ème étage  
94257 Gentilly Cedex



Tél. : 01.41.24.49.50

E-mail : [contact@atha.fr](mailto:contact@atha.fr)

Site Internet : <http://www.atha.fr>

**Référent bénévole :** Alain Debeury : Tél 03 26 65 50 29 et Mail : [atha.est@orange.fr](mailto:atha.est@orange.fr)

**Contact communication :** Ghislaine Belda

Tel : 01 41 24 49 51

Courriel : [atha.com@orange.fr](mailto:atha.com@orange.fr)